

Lois sur les prêts

contrôlées à plus de 50 p. 100 par des étrangers ont pu profiter de ce financement qui en moyenne était accordé à un taux d'intérêt d'un peu plus de 7 p. 100 par année. Quelle étrange situation! Dans ce cas-là, le gouvernement nous propose d'étendre les limites de la Société pour l'expansion des exportations pour qu'elle puisse prêter aux étrangers plus de 5 milliards de dollars à des taux d'intérêt se situant à environ 7 p. 100, et l'on nous dit que nous avons ici un amendement utile qui permettra aux petites entreprises d'emprunter jusqu'à 250 millions de dollars non pas du gouvernement, mais des banques à charte à 8 p. 100 et plus.

On nous dit que leurs taux aux petites entreprises seront stabilisés au niveau des taux d'intérêt à long terme des obligations au Canada qui, ainsi que l'a fait remarquer le ministre des Finances, justifieront à compter du 1^{er} avril un taux de 1 p. 100 au-dessus du taux qui avait cours, ou de 8 p. 100. Ainsi, non seulement le gouvernement propose-t-il des limites extrêmement élevées pour un certain secteur de l'économie, le monde des affaires, par rapport aux limites qu'il propose pour le secteur des petites entreprises, mais il propose également de perpétuer un taux différentiel de sorte que les petites entreprises au Canada devront payer 1 p. 100 par point au-dessus du taux obligatoire de 8 p. 100 qui a cours au Canada, tandis que ceux qui ont la chance de bénéficier du financement de la Société pour l'expansion des exportations paieront à peu près le taux pratiqué par le gouvernement, soit 7 p. 100.

J'ai dit 8 p. 100, tout comme l'a fait remarquer le ministre des Finances, que le taux qui aura cours à compter du 1^{er} avril s'établira à 8 p. 100 pour les prêts aux propriétaires de petites entreprises, aux agriculteurs ou aux pêcheurs. Mais je souligne qu'au cours de ces dernières semaines, les taux obligatoires au Canada se sont fermés de façon très dramatique. Ainsi, au cours des deux semaines se terminant le 10 avril, le rendement des obligations à long terme du gouvernement a grimpé en moyenne de 0.35 p. 100. Je crois que lorsque le nouveau taux sera stabilisé, et c'est là l'effet qu'aura cette formule pour les petits hommes d'affaires, les agriculteurs et les pêcheurs, il se pourrait très bien que le taux moyen de prêt pour ces catégories d'emprunteurs s'établisse à 9.5 p. 100 ou plus dans le cadre de cette loi.

● (2140)

Comme nous le savons, monsieur l'Orateur, le député de Skeena (M. Howard) a présenté un amendement en vue de renvoyer le bill au comité pour qu'il en étudie les articles 2, 7 et 9. Sauf erreur, le député espérait y faire insérer un certain plafond d'intérêt garantissant aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux petits hommes d'affaires qu'ils n'auraient pas à payer des taux d'intérêt de 8 p. 100 ou 9 p. 100, ou quels que soient les taux courants.

On peut être d'accord avec le but qu'il vise, mais je crois qu'il ne comprend pas bien la situation. Le gouvernement actuel, ou tout autre, est loin de vouloir établir un taux qui soit inférieur au taux courant et de s'attendre à ce que les banques à charte s'y soumettent. Le gouvernement doit manifestement étudier le problème fondamental et décider comment il doit agir. S'il veut se servir des actifs des banques à charte, il doit savoir qu'ils ne manquent pas.

J'ai fait remarquer que notre masse monétaire avait augmenté de 550 millions de dollars au cours de la seule semaine dernière, mais peut-être voudrait-il mieux signaler qu'en 1963, les actifs bancaires canadiens totaux, indépendamment des actifs étrangers, s'établissaient à 17.8 milliards de dollars et qu'en 1973 ils ont atteint 55.1 mil-

[M. Stevens.]

liards de dollars. Durant cette courte période, les actifs bancaires ont plus que triplé. Il existe sans aucun doute d'importantes sommes à prêter si l'on peut amener les banques à les prêter aux petites entreprises.

Le gouvernement sait tout aussi bien que le monde des affaires qu'on ne peut vraiment prétendre qu'une banque à charte prêtera une partie appréciable de ses fonds disponibles à cette fin à un taux inférieur au taux courant, mais c'est apparemment ce que le gouvernement espère faire par cette mesure.

Je dirais que si le gouvernement veut assurer des taux inférieurs aux hommes d'affaires, aux cultivateurs ou aux pêcheurs, il doit ou bien subventionner les institutions de prêt pour s'assurer des taux inférieurs, ou bien avoir recours à la Société pour l'expansion des exportations et prêter les fonds à un exploitant modeste par l'entremise d'une société, ou les offrir directement lui-même.

Voilà les autres solutions, monsieur l'Orateur. Contrairement à ce qu'il a si souvent prétendu quand on lui demandait ce qu'il faisait pour aider nos petites entreprises, le gouvernement ne peut dire qu'il s'agit là d'une loi immédiatement accessible, dont peuvent se prévaloir les petites entreprises.

J'ai tenté de montrer à la Chambre comment le gouvernement a voulu nous leurrer en ce qui concerne le bill, la mesure à l'étude.

Un jour viendra où il faudra rendre des comptes, monsieur l'Orateur. Il importe que les députés ne participent pas à une simulation du gouvernement sans d'abord dévoiler les faits aux Canadiens, pour qu'ils puissent décider en connaissance de cause. Or, monsieur l'Orateur, il est prouvé que le gouvernement ne s'est pas attaqué avec prudence au problème de l'inflation, qu'il a adopté le laissez-faire à cet égard. Le gouvernement a jusqu'à présent obtenu l'appui d'une certaine partie du Parlement qui a estimé, aussi bizarre que cela puisse paraître, qu'une attitude plus déterminée pour contenir et juguler l'inflation ne profiterait pas, d'une façon ou d'une autre, aux travailleurs de notre pays. Monsieur l'Orateur, personne au Canada n'a davantage fait les frais de l'incurie de l'actuel gouvernement que le salarié moyen.

Je ne vois pas d'autre façon d'expliquer, pour le gouvernement et le ministre des Finances (M. Turner), comment le salaire des travailleurs a baissé de 6 p. 100 dans notre pays au cours des trois dernières années, alors que les bénéfices des sociétés ont, après impôts, grimpé de 79 p. 100. Voilà ce qu'a entraîné l'absence de politique gouvernementale pour combattre l'inflation au Canada; quelques favoris du gouvernement Trudeau ont bénéficié de l'inflation, tandis que les travailleurs non syndiqués ont été durement touchés par l'inflation effrénée.

A mon avis, il n'y a pas que les travailleurs, mais aussi les petits hommes d'affaires qui ont été touchés; les gestes de sympathie, les communiqués à la presse et les déclarations de bonnes intentions du gouvernement ne suffisent pas pour rétablir le déséquilibre attribuable à la mesure fiscale la plus cruelle qui soit, l'inflation.

A propos, j'ai déjà dit que le marché canadien des obligations s'était considérablement ralenti ces dernières semaines. Par exemple, chacun sait que la Banque du Canada a dû intervenir sur le marché des obligations pour le soutenir, qu'elle possède maintenant plus d'un demi-milliard de dollars de valeurs canadiennes qu'elle n'avait pas l'intention d'acheter il y a quelques semaines, et qu'une des raisons de cette situation sont les dépenses excessives du gouvernement. Le jour du Jugement approche, monsieur l'Orateur.